

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 1 avril 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin	Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard	Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux	Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte

057-04-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Jean-Guy Morin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 4 Mars 2019

3.2 - Séance Extraordinaire du 25 mars 2019

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Soumission Visionic / Installation d'un serveur pour les bureaux municipaux

4.2 - Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l / Présentation des États Financiers 2018

4.3 - Renouvellement contrat d'entretien - André Poulin / Centre Municipal

4.4 - Cession de droits / ancienne route 24 - lot: 5 426 042 en faveur de Monsieur Guy McNeil

4.5 - Carrefour Action Municipale et Famille / Inscription Colloque 2019

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

5.1 - ACSIQ-Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec / Inscription congrès 2019

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

6.1.1 - Programme Primada /Mandat demande d'aide financière Steeve Brisson

6.2 - Club Sportif Grande-Coudée

6.2.1 - Club Sportif Grande-Coudée / États Financiers Février 2019

6.3 - Centre Municipal

6.3.1 - Centre Municipal - Réparation intérieure / Résultat d'appel d'offres N° 029-2019

7 - VOIRIE

- 7.1 -** Projet d'Infrastructure 2e Avenue Est / WSP Canada / Paiement #1 - RE: 029-02-2019
- 7.2 -** Projet réfection 2e Avenue Est / offre de service - Can Explore / Inspection télévisée
- 7.3 -** WSP Canada / Offre de services pour déposer un addenda au Plan d'Intervention
- 7.4 -** Équipement de voirie / Vente d'un "ONE-WAY" usagé / Prix soumis
- 7.5 -** Mandat / Lancement d'appel d'offres pour pavage et/ou rapiécage / Exercice financier 2019
- 7.6 -** MRC Beauce-Sartigan / Offre de service - 29045-19-027 / Gestion des Infrastructures
- 7.7 -** Programme PRIMEAU / Mandat pour dépôt d'une demande d'aide financière / Réfection de la 2e Avenue Est
- 7.8 -** Projet Infrastructure 10e Rue Est / Pluritec Factice PMT 8 # F2001558 - contrat 023-01-2017 et Factice PMT N° 4 / Contrat: 071-04-2018

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 8.1 -** MRC Beauce-Sartigan / Soutien technique temporaire en urbanisme pour la Municipalité de Saint-Martin

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

10 - CORRESPONDANCE

- 10.1 -** Adoption Règlement 2004-71-36 MRC / Modifiant schéma de la Municipalité St-Ephrem-de-Beauce

11 - DIVERS

- 11.1 -** Permis de construction
- 11.2 -** Offre d'emploi / coordonnateur travaux publics et Inspecteur municipal

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

058-04-2019

3.1 - Séance ordinaire du 4 Mars 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

059-04-2019

3.2 - Séance Extraordinaire du 25 mars 2019

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2019 , tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

060-04-2019

4.1 - Soumission Visionic / Installation d'un serveur pour les bureaux municipaux

ATTENDU QUE le conseil Municipal désire acquérir l'équipement d'un serveur afin de centraliser, partager et consulter des données internes entre ordinateurs et compatible aux services de Protection Incendie et Civile;

ATTENDU QUE le conseil a demandé une soumission à Visionic Inc , et que celui-ci a fourni une soumission au montant de **13 296.86 \$** (taxes et installation incluent);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'un serveur central pour les bureaux municipaux de Saint-Martin ainsi que de toutes les protections additionnelles demandées à Visionic au coût de **13 296.86 \$**(taxes et installation incluses)

QU' une partie de cette dépense soit affectée au poste de Service incendie de **4 600 \$ et 30% de la dépense incendie sera facturée à Saint-Théophile.**

ADOPTÉE

061-04-2019

4.2 - Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l / Présentation des États Financiers 2018

ATTENDU QUE le rapport des états financiers consolidés dont l'exercice se termine le 31 décembre 2018 est déposé au conseil municipal par le vérificateur externe "Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l." et dûment représenté par Madame Nancy Turcotte;

ATTENDU QUE l'auditeur (Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l.) informe le conseil municipal que les états financiers consolidés ont été préparés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Martin approuve les états financiers consolidés et tels que présenté par le vérificateur externe "Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l." et dûment représenté par Madame Nancy Trucotte;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le rapport financier consolidé pour l'exercice termine le 31 décembre 2018 afin que cedit document soit expédié à MAMOT.

ADOPTÉE

062-04-2019

4.3 - Renouvellement contrat d'entretien - André Poulin / Centre Municipal

ATTENDU QUE le contrat d'entretien du Centre municipal (intérieur et extérieur) entre la Municipalité et Monsieur André Poulin vient à échéance le 30 avril prochain;

ATTENDU QUE Monsieur André Poulin désire renouveler son contrat pour une période d'une année soit du 30 avril 2019 au 30 avril 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE Monsieur André Poulin dépose une offre forfaitaire globale au montant de **19 898.00 \$** annuellement et d'un taux horaire de **17.50 \$** pour les travaux supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le contrat d'entretien soit reconduit pour une année additionnelle soit du 30 avril 2019 au 30 avril 2020 et tel que stipulé à l'entente.

QUE l'offre de service d'un montant forfaitaire de **1 658.17 \$** est acceptée et payée en 12 versements égaux.

QUE cette résolution soit annexée au présent contrat et que le conseil municipal autorise Mme Brigitte Quirion, Dir-gén/secr-trés. à revoir et signer pour et au nom du conseil municipal, l'entente pour le contrat renouvelable annuellement.

ADOPTÉE

063-04-2019

4.4 - Cession de droits / ancienne route 24 - lot: 5 426 042 en faveur de Monsieur Guy McNeil

CONSIDÉRANT l'abandon d'entretien de cette partie de l'ancienne route 24, par le ministère de la Voirie, publié à la Gazette Officielle de Québec, le 21 janvier 1950;

CONSIDÉRANT le Règlement no : 06-2000 adopté par la Municipalité de Saint-Martin, décrétant la fermeture d'une partie de la route 24, aux termes duquel la Municipalité renonce à ses droits de propriété de fond de chemin et le rétrocède aux propriétaires duquel il avait été détaché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité cède tous ses droits, titres et intérêts dans l'ancienne route 24, connue et désignée comme étant le lot 5 426 042, à Monsieur Guy McNeil, futur propriétaire des lots adjacents. Le tout tel plus amplement décrit dans un projet d'acte soumis au conseil et qui sera reçu sous peu devant Me Isabelle Beaulieu, notaire;

QUE Madame Brigitte Quirion, directrice générale, secrétaire-trésorière ou Monsieur Éric Giguère, maire, soient autorisés à signer ledit acte. »

ADOPTÉE

064-04-2019

4.5 - Carrefour Action Municipale et Famille / Inscription Colloque 2019

ATTENDU QUE le 31e Colloque du Carrefour Action Municipale et Famille sera tenu les 29-30 et 31 mai à Roberval;

ATTENDU que le conseil municipal désire que M. Yvan Paré, responsable du dossier "Politique familiale" soit présent à ce colloque dont l'inscription est au coût de **305 \$** (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'inscription au coût de **305 \$** du conseiller Yvan Paré;

QUE les frais d'hébergement et autres frais reliés à ce colloque seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

5 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

065-04-2019

5.1 - ACSIQ-Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec / Inscription congrès 2019

ATTENDU QU'une demande d'inscription est déposée pour le congrès ACSIQ 2019 à La Malbaie du 17 au 21 mai 2019 prochain par le directeur du service de Sécurité incendie soit M. Stéphane Maheux;

ATTENDU QUE le coût de l'inscription, les frais de déplacements et d'hébergement seraient de ± **1250.00 \$**, approximativement;

ATTENDU QUE le coût total de la dépense est réparti à 70% (Saint-Martin) et 30% (Saint-Théophile);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal autorise l'inscription au congrès de L'ACSIQ 2019 à La Malbaie pour M. Stéphane Maheux;

QUE les frais d'hébergement et tous les autres frais reliés au congrès soient payés à M. Stéphane Maheux sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

6 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

6.1 - Loisirs

066-04-2019

6.1.1 - Programme Primada /Mandat demande d'aide financière Steeve Brisson

ATTENDU QUE le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMADA ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin s'engage si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. Steeve Brisson, ressources en loisirs et culture, pour déposer une demande d'aide financière PRIMADA, et qu'il soit aussi autorisé à signer tous les documents inhérents à cette demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin correspondant à un maximum de 80% des coûts admissibles pour les municipalités de moins de 3000 habitants, mais ne pouvant excéder 100 000\$ par projet.

ADOPTÉE

6.2 - Club Sportif Grande-Coudée

067-04-2019

6.2.1 - Club Sportif Grande-Coudée / États Financiers Février 2019

Prendre acte de la réception des États des Résultats de Février 2019 du Club Sportif Grande-Coudée

6.3 - Centre Municipal

068-04-2019

6.3.1 - Centre Municipal - Réparation intérieure / Résultat d'appel d'offres N° 029-2019

ATTENDU QU' un appel d'offres par invitation N° 029-2019 a été lancé à plusieurs Entrepreneurs généraux pour la réparation de l'intérieur du centre municipal suite aux dégâts causés par l'eau en janvier dernier:

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission comme suit:

Les Constructions Binet inc. : 85 656.38 \$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE cette soumission a été validée par les Assurances MMQ aux fins de réclamation en dommages pour les couvertures applicables à ce sinistre;

ATTENDU QUE la présente soumission est conforme à l'appel d'offres N° 029-2019 et le prix accepté pour la réclamation des dommages dossier # 190011-10 de la Mutuelle des Municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat N° 029-2019 à l'entrepreneur "Les Constructions Binet Inc" au montant de **85 656.38 \$** (taxes incluses) et conforme à l'appel d'offres N° 029-2019.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE

069-04-2019

7.1 - Projet d'Infrastructure 2e Avenue Est / WSP Canada / Paiement #1 - RE: 029-02-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté WSP Canada, aux termes de la résolution N° 029-02-2019, pour la réalisation de plans et devis / Réfection de la 2e Avenue Est N/Réf. P19-114001-24 et qu'une facture N° 0820145 a été soumise pour une partie des travaux réalisés par WSP Canada jusqu'au 9 mars 2019 au montant de **3 391.76 \$** (taxes incluses);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal approuve de paiement N° 1 de la facture #0820145 de **3 391.76 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE

070-04-2019

7.2 - Projet réfection 2e Avenue Est / offre de service - Can Explore / Inspection télévisée

ATTENDU QUE le conseil municipal doit faire inspecter l'égout pluvial situé sur la 2e Avenue Est sur une longueur de près de 550 mètres linéaires afin de faire intégrer l'existence et l'état de la conduite au Plan d'intervention actuellement déposé au MAMH;

ATTENDU QU'une proposition d'honoraires est soumise au conseil municipal pour des travaux d'inspection télévisée de près de **2 649.60 \$** (taxes incluses) et un ajout de **1 523.42 \$** (taxes incluses) advenant la nécessité de faire nettoyer cette conduite.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Can-Explore inc. pour inspecter la conduite d'égout sanitaire existante sur une longueur de 550 mètres linéaire et selon l'offre de service # 19-343-001.

ADOPTÉE

071-04-2019

7.3 - WSP Canada / Offre de services pour déposer un addenda au Plan d'Intervention

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin doit déposer un addenda au Plan d'intervention afin d'intégrer de nouvelles informations sur quelques conduites pluviales de la Municipalité;

ATTENDU QUE la firme d'Ingénieurs WSP Canada a été mandatée aux termes de la Résolution N° 070-04-2018 visant la conception finale du Plan d'intervention et le dépôt du PI au MAMH;

ATTENDU QU'une offre de service de WSP Canada a été soumise à la Municipalité pour divers travaux de mise à jour et dépôt d'un addenda au Plan d'intervention pour un montant estimé de **3 248.04 \$** (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme d'Ingénieurs WSP Canada pour la mise à jour du Plan d'Intervention incluant la transmission au MAMH et la coordination de ce dossier avec la Municipalité et le MAMH selon l'offre de service N/Réf: P18-11018-25 au montant estimé à **3 248.04 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE

072-04-2019

7.4 - Équipement de voirie / Vente d'un "ONE-WAY" usagé / Prix soumis

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Martin désire de départir d'un ONE-WAY usagé;

ATTENDU QU'à cette fin il a été demandé des soumissions de la part d'entrepreneurs locaux qui pourraient être intéressés par cet équipement, en voici le résultat:

Kristian Maheux : **350.00 \$**
Maxime Blais : **315.00 \$**
Claude Quirion : **200.00 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre ledit ONE-WAY pour la somme de **350.00 \$** à Monsieur Kristian Maheux.

ADOPTÉE

073-04-2019

7.5 - Mandat / Lancement d'appel d'offres pour pavage et/ou rapiéçage / Exercice financier 2019

ATTENDU QU'il est nécessaire comme chaque année de préparer un appel d'offres pour le rapiéçage et le pavage de rue(s) pour l'exercice financier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise, Mme Brigitte Quirion à préparer les documents nécessaires et de lancer un appel d'offres sur le site "SEAO" conforme à nos attentes.

ADOPTÉE

074-04-2019

7.6 - MRC Beauce-Sartigan / Offre de service - 29045-19-027 / Gestion des Infrastructures

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réaliser un Programme de gestion des actifs municipaux et qu'il existe un soutien financier de l'ordre de 80% des dépenses à la Fédération Canadienne des Municipaux;

ATTENDU QUE la MRC Beauce-Sartigan a fait une offre de service # 29045-19-027 au coût de **32 488.50 \$** (taxes en sus);

ATTENDU QUE cette offre correspond aux attentes budgétaires de la Municipalité et inclut des travaux d'inspection et inventaire des chaussées asphaltées, gravelées, drainage, ponceaux, un rapport de priorisation, mise en place des infrastructures pour présentation du résultat et analyses, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de la MRC Beauce-Sartigan N° 29045-19-027 en date du 25 mars 2019 pour la gestion des infrastructures de la Municipalité de Saint-Martin au coût de **32 488.50 \$** (avant taxes).

ADOPTÉE

075-04-2019

7.7 - Programme PRIMEAU / Mandat pour dépôt d'une demande d'aide financière / Réfection de la 2e Avenue Est

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Martin s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Martin confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Martin mandate, Mme Brigitte Quirion à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU et que celle-ci soit autorisée à signer tous les documents inhérents pour et au nom de la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

076-04-2019

7.8 - Projet Infrastructure 10e Rue Est / Pluritec Facture PMT 8 # F2001558 - contrat 023-01-2017 et Facture PMT N° 4 / Contrat: 071-04-2018

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs "PLURITEC" a soumis une demande de paiement N° 8 au montant de 977.29 \$ (taxes incluses) facture N° 200155 visant le mandat N° 023-01-2017 ainsi qu'une demande de paiement N° 4 au montant de **3 449.25 \$** (taxes incluses) facture N° 200245 visant des travaux aux termes du contrat résolution N° **071-04-2018** pour la réfection d'une partie de la 10e Rue Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer à la firme d'ingénieurs PLURITEC la facture N° 200155 de **977.29 \$** (taxes incluses) et N° 200245 de **3 449.25 \$** (taxes incluses)

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

077-04-2019

8.1 - MRC Beauce-Sartigan / Soutien technique temporaire en urbanisme pour la Municipalité de Saint-Martin

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Maheux est autorisé temporairement à reprendre les tâches d'Inspecteur municipal et est autorisé à signer tous les documents nécessaires en application aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Martin;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Martin requiert temporairement le soutien technique en matière d'urbanisme de la MRC Beauce-Sartigan pour quelques mois advenant le cas de dossiers particuliers ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin s'engage à respecter les modalités prévues à l'article 10 de l'entente intermunicipale visant la tarification horaire pour les municipalités ne faisant pas partie de l'entente de services en matière d'application des règlements d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser temporairement Monsieur Stéphane Maheux à reprendre les tâches d'inspecteur municipal et à ce titre, être autorisé à signer tous les documents nécessaires en application aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Martin et à s'engager à respecter les modalités de l'entente intermunicipale lors de l'utilisation temporaire du soutien technique en matière d'urbanisme de la MRC Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

078-04-2019

9 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de Mars 2019 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par :Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de Mars 2019 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	24 242.07 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	16 590.46 \$
TRANSPORT ROUTIER:	55 264.97 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	57 971.41 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	000 000.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	- 589.46 \$
LOISIRS & CULTURE:	34 579.81 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	22 677.52\$

Représentant des comptes à payer au montant de **210 736.78 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Adoption Règlement 2004-71-36 MRC / Modifiant schéma de la Municipalité St-Ephrem-de-Beauce

Prendre acte de la réception des documents de la MRC Beauce-Sartigan :
Adoption du Règlement N° 2004-71-36 (Modification schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC (**Municipalité visée: Saint-Éphrem**)

11 - DIVERS

11.1 - Permis de construction

079-04-2019

11.2 - Offre d'emploi / coordonnateur travaux publics et Inspecteur municipal

ATTENDU le départ du coordonnateur des travaux publics;

ATTENDU les tâches en cours et qu'il est pressant de trouver un remplaçant au poste vacant de coordonnateur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit mandaté Mme Brigitte Quirion d'afficher l'offre d'emploi pour combler le poste de coordonnateur des travaux publics afin de commencer la sélection pour un candidat remplaçant.

ADOPTÉE

12 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Roy , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20h 38

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière